

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 15 juillet 1914.

M. l'échevin Blumenthal, Maire-Suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Rubenstein, Weldon, Loranger, Hushion, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Elie, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne, et MM. les Commissaires Ainey, Côté et Hébert.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

REQUETES.

1.—De citoyens du quartier Saint-Denis, demandant que certaines améliorations soient faites.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que ladite requête soit renvoyée au Bureau des Commissaires avec prière de faire préparer un plan des améliorations demandées par ceux qui ont signé ladite requête.

2.—De citoyens du quartier de Lorimier, se plaignant d'un inconvénient (nuisance), causé par les abattoirs.

Renvoyée au Bureau des Commissaires.

ACTES.

3.—(a) Quittance de la Cité de Montréal en faveur de Mme Edmond Reeves;

(b) Main-levée de la Cité de Montréal à M. Médéric Dupuis.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU, il est

Résolu: Que lesdits actes soient approuvés et que Son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant, et le Greffier de la Cité ou le Sous-Greffier, soient autorisés à les signer pour et au nom de la Cité.

RAPPORTS.

4.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de retourner au fonds d'emprunt, une somme de \$200,000 du crédit de \$510,000 votée pour la construction d'un égout-collecteur dans les quartiers Emard et Saint-Paul.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BARBEAU, il est

Résolu: Que la Règle 69 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté.

5.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de retourner au fonds d'emprunt la balance d'un crédit voté en 1913 pour la construction de pavages permanents dans la Division Est.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. THERRIEN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

CITY COUNCIL

Special meeting held on the Wednesday, 15th July 1914.

Alderman Blumenthal, Acting Mayor, in the Chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Rubenstein, Weldon, Loranger, Hushion, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Elie, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne and Messrs. Ainey, Côté and Hébert, Commissioners.

The Minutes of the last meeting were read and confirmed.

PETITIONS.

1.—From Citizens of St. Denis Ward, asking for certain improvements.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That said petition be referred to the Board of Commissioners with a request that they have a plan prepared of the improvements asked by those who signed said petition.

2.—From Citizens of de Lorimier Ward, complaining of the nuisance caused by the abattoirs.

Referred to the Board of Commissioners.

DEEDS.

3.—(a) Discharge by the City of Montreal in favor of Dame Edmond Reeves;

(b) Main-levée by the City of Montreal to Mr. Médéric Dupuis.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That said deeds be approved of and that His Worship the Mayor or the Acting Mayor and the City Clerk or the Assistant City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

REPORTS.

4.—From Board of Commissioners, to return to the Loan Fund a sum of \$200,000 ex appropriation of \$510,000 voted for the construction of a main sewer in Emard and St. Paul Wards.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BARBEAU, it was

Resolved: That Rule 69 of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted.

5.—From Board of Commissioners, to return to the Loan Fund an unexpended balance of appropriation voted in 1913 for the construction of permanent pavements in the East Division.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. THERRIEN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.